

Sécurité des Systèmes d'Information

Réf EXEPL201701#01		Date : 07/06/2017
	Note d'exigences de sécurité	
		Diffusion : EPLE Copie : Conseil départementaux de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne, des Pyrénées Atlantiques, de la Nouvelle Aquitaine, DANE, DSI3, DSI4 DSDEN

Contexte : Protection des mineurs et filtrage HTTPS

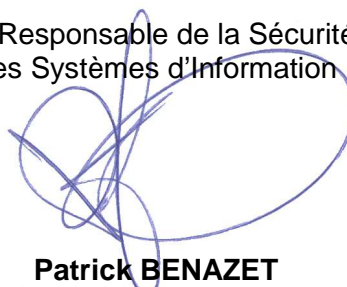
Les principaux moteurs de recherche utilisés sur internet cryptent les données et rendent ainsi inefficaces les dispositifs de filtrage académiques mis en place pour la protection des élèves mineurs.

En vue de s'assurer que l'ensemble des flux de données provenant de l'internet fait bien l'objet d'un traitement approprié, il est indispensable d'activer le filtrage du protocole HTTPS sur le pare-feu de l'établissement (généralement serveur Amon) et de configurer l'ensemble des postes (ordinateurs, tablettes ...) afin qu'ils soient raccordés au serveur mandataire (proxy).

À cette fin une documentation technique est jointe à la présente note.

Dans la mesure où le réseau est administré par la collectivité territoriale, il importe de contacter le service informatique de celle-ci pour que cette opération soit réalisée rapidement.

Le Responsable de la Sécurité
des Systèmes d'Information



Patrick BENALET

